

**Il en va de la force
de l'Association**
Arps : 45, Avenue Lulli,
92330 Sceaux - 01 46 61 15 86

NICOLE DUTHEIL QUITTE LA PRÉSIDENTENCE DE L'ARPS

Lorsque la loi du 6 janvier 1986 fut mise en application, les Riverains du Parc de Sceaux exprimèrent à 91% leur attachement au Cahier des charges de notre lotissement sous la présidence de Monsieur Angel puis de Monsieur Loron qui agirent avec discernement et efficacité au sein d'un Conseil d'administration qui comprenait Nicole Dutheil. En 1991, celle-ci devenait Présidente et allait le rester pendant 19 ans.

Durant toutes ces années, notre Présidente a œuvré pour notre bien à tous, sachant entretenir de bonnes relations avec les municipalités

des deux communes Antony et Sceaux, tout en n'hésitant pas à les attaquer lorsque nos intérêts étaient en jeu. Nicole Dutheil a su montrer beaucoup d'autorité et de diplomatie pour concilier des positions parfois divergentes. Il lui a fallu aussi être pédagogue pour assurer une certaine sérénité au sein des réunions de bureaux où sont examinés les permis de construire et les déclarations de travaux. Certes les questions d'urbanisme sont primordiales mais il faut également se soucier de la circulation, de la sécurité et tous sujets qui sont source de préoccupations pour

les Riverains. Et là le bon sens de Nicole Dutheil s'appliqua, trouvant des solutions possibles sans trop de contrainte.

Ces traits de caractère que nous avons tant appréciés sont le fruit d'une longue carrière dans l'enseignement qu'elle vient de quitter pour prendre une retraite bien méritée. En tant qu'administrateur de l'association, elle continuera à nous aider. Nicole Dutheil vient de recevoir la médaille de Florian.

Le conseil d'administration

Edito

L'ASSOCIATION RESTE VIGILANTE

Après avoir assuré pendant dix-neuf ans la présidence de L'Arps, Nicole Dutheil a souhaité passer la main. Nous la remercions chaleureusement pour son activité durant toutes ces années et vous trouverez dans ce journal un article rappelant ses différentes actions. Nicole Dutheil ne nous quitte pas pour autant, elle reste membre de notre conseil d'administration et continuera de participer directement à la vie de l'association.

De mon côté j'ai pris sa suite après la dernière assemblée générale.

Membre du conseil d'administration depuis de très nombreuses années et trésorier depuis treize ans, j'ai eu l'occasion de participer à toutes les activités de notre association. En particulier, lors de la préparation du PLU de Sceaux je me suis fortement impliqué dans les questions d'urbanisme. Je pense ainsi très bien connaître la vocation et les activités de l'association mais aussi les inquiétudes qui existent sur ce qui peut toucher le caractère de notre lotissement.

Ces questions d'urbanisme sont le cœur de notre activité, aussi bien à Antony qu'à Sceaux. C'est un domaine où nous avons jusqu'à présent obtenu l'essentiel, à la satisfaction du plus grand nombre, mais rien n'est jamais définitivement acquis. L'association restera donc très vigilante mais toujours désireuse de régler les problèmes quels qu'ils soient par la discussion et la persuasion avant de recourir à d'autres moyens.

Pour mieux guider notre action, sur ce sujet comme pour les autres, nous avons besoin de mieux connaître les avis et souhaits des riverains. C'était l'objet de notre enquête de début d'année dont les résultats et les leçons que nous en tirons font l'objet d'un article dans ce numéro. D'une façon générale, nous comptons intensifier la circulation d'informations utiles à la qualité de la vie dans notre lotissement, dans le domaine de la sécurité par exemple. Nous en reparlerons prochainement.

*Roland Grima
Président de l'Arps*

LA ZPPAUP DE SCEAUX EST ENTRÉE EN VIGUEUR

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la ville de Sceaux vient d'entrer en vigueur (octobre 2011). Elle avait été élaborée en même temps que le PLU, mais sa mise en application a été retardée à la suite d'une imprécision concernant la période transitoire d'une loi sortie au

moment de son achèvement.

Cette zone ne couvre pas la totalité du territoire de la commune, mais certains quartiers seulement, dont le lotissement du Parc de Sceaux. Elle vise à améliorer la protection du caractère général, sous les aspects architectural et paysager, de notre lotissement au-delà de ce que peut prévoir le PLU

limité aux seules "règles d'urbanisme". Mais elle ne doit pas restreindre la liberté qui a conduit à la diversité architecturale que l'on y observe.

Si ce principe s'avère satisfaisant, ce que nous espérons, nous entreprendrons les démarches auprès de la ville d'Antony pour le généraliser à l'ensemble du lotissement.

LES TRAVAUX DES AVENUES LE BRUN ET LE NÔTRE

Les avenues Le Brun et Le Nôtre ont été longtemps en travaux comme chacun d'entre nous a pu le constater. Nous rappelons qu'ils trouvent leur origine, pour une bonne part, dans les résultats d'une enquête lancée par notre Association il y a quelques années auprès des riverains de ces avenues : ceux-ci ont souhaité, à plus de 90 %, que des aménagements soient apportés dans le but de réduire significativement la vitesse des véhicules et de sécuriser la circulation des piétons.

M. Devedjian, président du conseil général des Hauts-de-Seine, a annoncé ces travaux en réunion publique début 2007. Ils sont financés et menés par le Conseil Général.

Outre les aménagements cités ci-dessus, ils portent sur l'assainissement des réseaux d'eau et sur l'embellissement de l'avenue. Plus précie-



Vue des zones surélevées construites pour modérer la vitesse des voitures

sément, les grandes phases des travaux ont été les suivantes :

- abattage et remplacement des arbres des avenues, en trois tranches annuelles

- séparation et modernisation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées situés sous les deux avenues,

- enfin remise à hauteur générale des avenues avec divers aménagements et embellissements dont, pour ne citer que ceux qui ont exigé de gros travaux, le remplacement des réverbères et du réseau d'alimentation électrique correspondant, la piste cyclable (voulue par le conseil général) et les modifications nécessaires à la réduction de la vitesse des véhicules et au développement des passages piétonniers.

Les travaux sont maintenant terminés. Après cette remise à hauteur générale, les avenues, actuellement voies départementales, seront communalisées et leur entretien ultérieur reviendra aux communes.

QUE SOUHAITENT LES RIVERAINS ? UNE ENQUÊTE RÉALISÉE DÉBUT 2011 RÉPOND À LA QUESTION

L'Association des Riverains du Parc de Sceaux a lancé en début d'année une enquête auprès des riverains dans le but de mieux les connaître et de mieux comprendre ce qu'ils attendent de l'association. Nous avons distribué les premiers résultats en juin, et nous y revenons aujourd'hui pour aborder notamment les souhaits des riverains et notre action.

1. Les riverains

Un peu plus d'une centaine de riverains ont répondu, presque tous membres de notre association.

68 % habitent le lotissement depuis plus de vingt ans. Bien sûr, ceci reflète la stabilité des habitants de notre quartier. Mais peut-être les plus récemment arrivés ont-ils moins pris le temps de connaître notre activité et de répondre à notre questionnaire.

Les raisons du choix d'habiter le lotissement Les quatre motivations les plus souvent citées sont, dans l'ordre :

- qualité du quartier,
- proximité des transports et de Paris,
- calme,
- proximité du Parc.

Les suivantes sont plus dispersées (proximité lycées, travail, famille, qualité de la maison...)

La connaissance du cahier des charges

Notre cahier des charges et l'importance qu'il

revêt sont bien connus, au moins de ceux qui ont répondu !

• **Le notaire vous l'a-t-il remis lors de l'acquisition ?** oui 69 %

• **Connaissez-vous ce cahier des charges ?** oui 87 %

• **Savez-vous que ce document est essentiel pour le maintien du cadre du lotissement ?** oui 94 %

2. L'association

Les documents distribués par l'Arps (circulaires, journal...) sont bien connus de ceux qui ont répondu. Une bonne moitié a déjà participé à une assemblée générale. Par contre peu de riverains ont l'idée de chercher des informations sur notre site. Il est dommage qu'il

ne soit pas plus visité, en effet il contient toutes les informations émanant de l'association, à jour.

La fréquence de diffusion de l'information par l'association paraît satisfaisante à la grande majorité de ceux qui ont répondu. Cependant 16 % d'entre eux souhaitent en recevoir plus souvent.

Nous continuerons à vous informer aussi souvent que cela sera utile.

3. Les souhaits des riverains

Voici le pourcentage de riverains ayant répondu "oui" pour les thèmes proposés à la question «Sujets prioritaires que vous souhaiteriez voir traiter par l'association»

L'urbanisme est la raison d'être de l'association et l'objet permanent de notre activité. Nous sommes heureux qu'il reste parmi vos souhaits principaux.

Nous essayons depuis toujours, de préserver

• Urbanisme	71 %
• Sécurité	72 %
• Circulation - Stationnement	69 %
• Dîner de rue	23 %
• Animations (sportives)	4 %

notre cadre de vie, et pour cela de faire respecter les règles qui le caractérisent, et qui s'imposent à tous : le cahier des charges du lotissement. Institué réglementairement lors de la création du lotissement, il en définit les principales caractéristiques, dont notamment le fait qu'il s'agit d'un quartier de maisons individuelles.

Comme le contexte a bien changé depuis 1930, ce cahier des charges ne peut plus représenter à lui seul les règles d'urbanisme. Il est complété par des dispositions des PLU de Sceaux et d'Antony, qui doivent permettre de mieux en respecter l'esprit, en tenant compte de la situation d'aujourd'hui.

En matière d'urbanisme, l'action de l'association prend ainsi deux aspects :

- échanges avec les mairies, en particulier au moment de l'élaboration ou de la révision des Plu, pour faire évoluer ou maintenir les règles dans le sens qui nous paraît souhaitable ;

- veiller au respect des règles, et en tout premier lieu de notre cahier des charges, nécessaires au maintien du caractère de notre lotissement.

Dans un cas comme dans l'autre, notre action vise bien sûr en premier lieu à empêcher les constructions les plus gravement contraires à nos règles et notamment la création d'immeubles collectifs (nouvelles constructions ou transformations), qui motivent la quasi-totalité de nos actions en justice. Nous ne cherchons pas à gêner les riverains par un contrôle excessif ou inutilement pénalisant, mais nous ne pouvons pas ignorer d'autres types de construc-

tions illégales soit qu'elles ouvrent la porte à des cas plus graves, soit que leur existence est regrettée par de nombreux autres riverains.

Dans les réponses à notre questionnaire, nous avons noté que de nombreux riverains regrettent un non respect trop fréquent des règles sur les clôtures.

Les clôtures les plus opaques, notamment les plaques de tôles, gâchent en effet la qualité et l'harmonie du lotissement, dont un élément de base est de disposer en tout point d'une vue large et relativement dégagée sur les jardins et maisons alentour. Elles sont interdites par notre cahier des charges.

Nous ne pouvons pas ignorer ces souhaits de meilleur respect des règles du cahier des charges en cette matière, d'autant plus que nous pensons que des clôtures peuvent être réalisées selon ces règles tout en respectant le besoin légitime d'intimité et de sécurité des occupants.

En 2007, nous avons largement traité le thème de la sécurité, en particulier par l'information des riverains. Nous avons alors réalisé une enquête sur ce sujet auprès des riverains et en avons diffusé le résultat. Nous avons publié des informations sur les meilleurs moyens de se protéger, et en avons fait le thème principal de notre AG avec la participation de représentants de la police à Antony et à Sceaux. Tout ceci peut être retrouvé sur notre site.

Les possibilités d'action de l'ARPS ne sont évidemment pas les mêmes que dans d'autres domaines, mais ce sujet est toujours d'actuali-

té. Comme ceci apparaît comme une forte préoccupation dans les résultats de notre enquête, nous y revenons. Nous n'avons évidemment pas de moyens d'intervention directe. Nous pourrions chercher à mieux diffuser toutes les informations utiles aux riverains, et aussi à organiser l'information ou faciliter l'entraide entre riverains. Ceci sera plus efficace si nous sommes suffisamment bien informés de la réalité de ce qui se passe dans notre lotissement ; nous pourrions alors aussi intervenir auprès de la police ou des pouvoirs publics.

La circulation et le stationnement sont deux sujets connexes qui ont déjà faits l'objet de très nombreuses propositions dont la plupart n'ont pas abouti, souvent faute d'accord d'un nombre suffisant des riverains concernés eux-mêmes.

En ce qui concerne la circulation, nous avons demandé et obtenu le développement progressif des zones 30, avec dans certains cas les aménagements spécifiques conduisant à un meilleur respect des ces limitations, même si tous les aspects de ces aménagements ne peuvent jamais faire l'unanimité. Le principe des zones 30 est aujourd'hui généralisé à la plupart des rues de Sceaux et d'Antony. Sur les autres questions de circulation le consensus est très difficile à obtenir.

Le stationnement est aussi un sujet où il s'est révélé quasiment impossible d'obtenir un accord des riverains. Les voitures des riverains sont de plus en plus nombreuses et la place manque dans la rue d'autant plus que tout un chacun peut s'y

garer. Les règles d'urbanisme auxquelles nous tenons prévoient, ou devraient prévoir, des possibilités suffisantes de stationnement dans les constructions nouvelles. Mais cela ne compensera jamais l'abandon trop répandu de l'usage du garage pour stationner sa voiture.

Nous tenons à rappeler que la transformation d'un garage en un autre usage fait partie des modifications qui nécessitent un permis de construire ou une déclaration de travaux. Et il est évident qu'on ne peut pas parler de respect des règles d'urbanisme et sauvegarde du lotissement si des travaux nécessitant permis de construire ou déclaration de travaux se font sans les demander.

Devant ce souci général relatif au stationnement, nous resterons très vigilants sur la transformation des garages et sur le nombre de places de garage prévues et réalisées lors de constructions neuves ou de modifications significatives. Un dîner de rue unique ne peut pas être organisé pour un secteur aussi large que le lotissement entier. L'association pense donc que les dîners de rue doivent résulter de l'initiative de chaque rue ou groupe de rues, mais est tout à fait prête à aider par exemple en intervenant auprès des mairies concernées.

Sur un thème plus large que les seuls dîners de rue, dans les questions ouvertes de notre enquête, reviennent souvent des remarques sur la convivialité, les échanges d'information ou entraide entre riverains. Nous allons réfléchir, pour vous faire des propositions, sur la manière de faciliter les échanges pour ceux qui le souhaitent.

LE RETOUR DE FRANÇOIS DE TROY (suite)

Nous poursuivons l'excellent article de Françoise Flot dont nous avons commencé la publication dans "Le Riverain" n°8. Il vient comme un message de bienvenue à l'arrivée de Dominique Brème, nouveau directeur du domaine de Sceaux-Parc et musée de l'Île de France, renommé pour ses études sur la peinture du Grand Siècle et tout particulièrement sur celle de François de Troy.

QUI ÉTAIT CE PORTRAITISTE SI PRISÉ DE L'ARISTOCRATIE PENDANT LE RÈGNE DE LOUIS XIV ?

C'est à Toulouse, dans une famille aisée où voisinent ateliers de brodeurs et portraitistes que naît François de Troy en 1645. Son père Antoine Troy est peintre décorateur de vitrail, juré de la corporation des peintres. Il a un fils aîné Jean qui, après un voyage à Rome, se fixera à Montpellier. Écarté de la "représentation des capitouls" de la Ville, il pourra néanmoins créer une académie de peinture, sculpture, architecture, qui durera peu. François, lui, va faire une belle carrière. La proximité des « grands », son talent reconnu lui feront adjoindre une particule au nom paternel. A 17 ans, le jeune artiste va recevoir une commande de sa ville natale. Il doit exécuter une décoration « éphémère » pour la venue du Gouverneur du Languedoc, le Prince de Conti, frère du grand Condé et l'époux d'une ravissante nièce de Mazarin.

On le retrouve très vite dans les milieux artistiques parisiens. Il travaille dans l'atelier de Nicolas Loir (1624-1679). Cet artiste est très lié à la famille des Cotelles où l'on est peintre de père en fils, l'un d'eux est élève du grand Simon Vouet. Charles Le Brun, peintre du Roi est parrain d'un enfant Cotelles. En 1668, François de Troy épouse Jeanne Cotelles. Dans cette famille, heureuse et aisée, naissent quatre filles et deux garçons, l'un d'eux Jean François fera une belle carrière en Italie, et sera directeur de l'Académie de France à Rome en 1708. Sa seconde fille eut comme parrain le célèbre peintre Le Brun.

En 1668, François de Troy s'installe quai de Gesvres, puis quai de l'École (quai du Louvre près de St Germain l'Auxerrois) puis rue de Grenelle proche de la rue St Honoré (rue du Pélican). Puis la famille passe sur la rive gauche près de St Nicolas du Chardonnet. En juillet 1675, Le Brun, premier peintre du Roi lui loue une maison et un jardin situés entre la porte St Marcel et la porte St Victor – libres depuis la mort du peintre Lefebvre en avril. C'est devant cette maison, sur les fossés St Victor que fut tiré un superbe feu d'artifice, en reconnaissance d'une commande

royale pour la naissance du duc de Bourgogne. Décoré de toiles peintes en « transparence », c'était un écho aux décors « éphémères » de l'entrée à Toulouse du Prince de Conti en 1662. En 1684, la famille s'installe sur la rive droite rue Neuve des Petits Champs où le peintre mourut en 1730.

François de Troy aura été membre de l'Académie de peinture en 1674. Il aura assisté en 1678 à la remise de Prix par Colbert, mais ensuite, il sera rarement présent aux assemblées. Nommé professeur, puis conseiller professeur, enfin directeur de l'Académie en 1708, sa carrière se passera en douceur grâce à son agréable caractère et à



Tableau de François de Troy où Nicolas de Malézieux donne une leçon d'astronomie à la duchesse du Maine. Il offre la seule représentation intérieure connue de l'ancien château de Sceaux détruit en 1799.

sa grande probité. De son arrivée à Paris et son passage dans l'atelier de Nicolas Loir, François de Troy semble s'être spécialisé dans l'exécution de petits portraits, peut-être destinés à préparer l'exécution de grandes représentations des confréries comme chez les Flamands. Ces petites oeuvres étaient ensuite données en cadeau. Dominique Brème, cite « un mémoire d'Adam Van der Meulen », faisant état de ses travaux pour le Roi entre 1664 et 1686 environ, et montre que Le Brun associait effectivement François de Troy à l'exécution de ses propres oeuvres. En 1668, commence la conquête de la Franche Comté et les grandes fêtes pour la nouvelle favorite Madame de Montespan, dont il fait le portrait.

Plus tard, la Cour de Sceaux le fera venir car le duc du Maine est de la lignée Montespan et la duchesse une « petite Condé ». Liens invisibles mais réels, le peintre n'avait-il pas reçu sa première commande pour l'entrée à Toulouse du prince de Conti, frère du Grand Condé ? François

de Troy, travaille aussi pour la Ville de Paris : les prévôts, les échevins commandent 3 tableaux pour l'Hôtel de Ville, 2 pour l'église Ste Geneviève. Les Colbert, le marquis de Seignelay, de grands bourgeois, des artistes, des gens de lettre de la Cour de Sceaux font appel à lui. C'est dans le portrait qu'il va exceller particulièrement. Il va « animer des représentations, donner du naturel aux gestes, de l'ampleur à la composition. Il recherche l'harmonie des coloris, adoucit leur intensité, crée des effets de « scintillement ». Mariette, graveur et collectionneur célèbre souligne combien « il a une manière de peindre extrêmement fondue, un pinceau léger et facile et un coloris qui imite merveilleusement bien tous les tons de chair ».

Avec le portrait historié, François de Troy va pouvoir associer, le grand genre de l'Histoire, de la mythologie, au portrait de famille et de contemporains. A Florence, le mélange avait été pratiqué pour les Médicis. François de Troy le remet à la mode avec le « festin de Didon et Enée » présenté maintenant à Sceaux où il retrouve sa place naturelle. Dominique Brème observe « que l'ambiguïté introduite par de Troy entre héros mythologiques et portraits de ses contemporains s'étend même au mobilier. Ainsi les lits tridinaires dont le principe et l'usage se limitent à l'époque antique sont, ici, décorés dans un style qui rappelle parfaitement le mobilier de la fin du règne de Louis XIV »

DE LA COLLECTION AU DON

Erwin Milgrom, ancien interne des Hôpitaux de Paris, spécialiste en endocrinologie et en biologie moléculaire, professeur à la Faculté de médecine de Paris-Sud, fut chef du service d'hormonologie et de biologie moléculaire à l'hôpital de Bicêtre de 1993 à 2002. Son épouse, Monique Milgrom, agrégée de lettres, a enseigné pendant trente ans au lycée Marie Curie. Scéens de longue date, ils viennent de nous permettre d'admirer l'ensemble de leurs « trésors » en les exposant, l'année dernière au Château. Collectionneurs passionnés, ils vivent leur chasse aux trésors, l'adrénaline des ventes publiques, découvrent des butins de guerre, des hasards de l'Histoire. Ils nous disent que ce n'est pas la quantité d'argent, affichée en tant que

significatif du pouvoir, qui marque le véritable collectionneur. Mais au contraire, qu'il faut savoir découvrir d'un oeil attentif un objet que l'on aime déjà et l'acquérir avec des moyens raisonnables.

Le professeur Milgrom ayant acheté un tableau de Vernet, de provenance inconnue, la joie de Monique Milgrom a été de décrypter une vieille étiquette collée au dos de l'oeuvre. Elle portait l'inscription Herzoglich Leuchtenberg Majorats Fidéicommiss N° 280 qui, à la suite de recherches, révélait que c'était un titre porté par Eugène de Beauharnais. Beau-fils de Napoléon, il avait épousé la fille du roi de Bavière. Après la chute de l'Empire, il avait trouvé préférable de porter le titre de duc de Leuchtenberg. Une autre joie que partagent les vrais collectionneurs, c'est de vivre quotidiennement avec leurs coups de coeur. Ils découvrent de nouveaux détails, admirent des éclairages différents, des reflets sur les plis des tissus, et même des regards qui les suivent si l'artiste a su rendre la présence du modèle.. « On se sert des couleurs, mais on peint avec les sentiments » souligne Chardin – cité par Pierre Rosenberg.

Comme le dit Poussin, la délectation en face d'une oeuvre d'art fait appel aux beautés invisibles mais aussi aux beautés cachées. Le tableau doit évoquer chez le spectateur, un ensemble de souvenirs littéraires, sa culture religieuse, historique ou mythologique. La peinture se doit d'élever la pensée et le caractère du spectateur et non pas simplement l'amuser. Cité ici par le professeur Milgrom, Poussin, nous prépare à pouvoir admirer la Comtesse de Brionne assise en face de notre duchesse du Maine. Elle ajoute sa charmante présence à la brillante cour de Sceaux. Grâce à elle, remercions chaleureusement Monsieur et Madame Erwin Milgrom. Par leur générosité, ils ajoutent un prestige de plus au musée de l'Île de France et un éclat supplémentaire à la « Vallée de la Culture ».

Françoise Flot

Le Riverain du Parc de Sceaux, trimestriel édité par l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (Arps), 45, avenue Lulli, à Sceaux (Hauts-de-Seine).
Ont participé à ce numéro : F. Flot, R. Grima, P. Raïer, A. Boutigny.
Imprimé par Passion Graphique, Paris.
Directeur de la publication : Roland Grima.
Maquette : Jean-Baptiste Brunel.